

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## « FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : [cdc.piney@wanadoo.fr](mailto:cdc.piney@wanadoo.fr)

[www.foretslacsterresenchampagne.fr](http://www.foretslacsterresenchampagne.fr)



### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10/05/2017

Le 10 mai 2017 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes d'Assencières.

#### **Etaient présents :**

**ASSENCIERES : M. PINET ;**

**AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER**

**BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY**

**BREVNONES : M.THILLEROT**

**CHARMONT SOUS BARBUISE : M.NIVOIX ; Mme BATTELIER ; Mme RAMBUT ; M.MARY**

**DOSCHES : Mme PERROT**

**GERAUDOT : M.COQUARD (suppléant de M.BERNARD)**

**LONGSOLS : M.WAGNON**

**LUYERES : M.CARRE**

**MESNIL-SELLIERES: M.SECLIER**

**ONJON: M. CANOT**

**PINEY : M.RAPINAT ; M.ERRANDONEA; M.JANNY; Mme SALOU**

**POUGY : M. PONCELET**

**ROUILLY-SACEY : M.DYON**

**VAL D'AUZON;**

Etaient absents :

**Etaient excusés : M. PREVOST (pouvoir M .THILLEROT) ; Mme FINELLO; M. DENORMANDIE (pouvoir M. ERRONDENE) ; Mme WIECZORECK; M. JAILLIARD**

Monsieur M. Philippe JANNY est élu secrétaire de séance.

**Le Président accueil Mme Valérie THIERY d'Aube Développement et M. Sylvain CONVERS, Président de la CCI pour une présentation de leurs institutions et les travaux et objectifs réalisés sur notre territoire.**

SITUATION DE TRESORERIE AU 10/05/2017 :346 349.09 €

<b>RAPPORT N°1</b>	<b>Approbation du procès-verbal du dernier CC</b>
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 28 mars 2017. Monsieur le Président rappelle que les intervenants en réunion ne doivent pas être trop longs lors de leur observation, remarque et commentaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT N°2</b>	<b>Modification du périmètre du SIEDMTO</b>
--------------------	---

Par courrier du 3 avril 2017, le SIEDMTO nous fait part de la modification de son périmètre en acceptant l'adhésion, au 1er janvier 2018 des communes de l'ex communauté de communes de Soulaïnes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT N°3</b>	<b>Syndicat DEPART : modification du périmètre et désignation des délégués</b>
--------------------	--

Le Syndicat DEPART nous informe de l'adhésion et du transfert de la compétence SCoT de deux autres communautés de communes à son syndicat :

Communauté de Communes des Lacs de Champagne

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

Désignation des délégués :

Chaque EPCI est représenté selon le calcul suivant :

- 3 délégués titulaires par EPCI,
- 1 délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants

Il y a autant de suppléants que de titulaires. Avec le nombre de délégués de Troyes Champagne Métropole qui ne peut dépasser 50 % (49%), le nombre de délégués pour notre communauté de communes est de 16 titulaires et de 16 suppléants.

Il est procédé à l'élection désignant les 16 titulaires et les 16 suppléants. Les membres du conseil sont invités à signer le procès-verbal d'élection.

	TITULAIRES				
	CIVILITE	NOM	PRENOM	CODE POSTAL	VILLE
1	Monsieur	JACQUINET	Olivier	10220	Mesnil Sellières
2	Madame	CARILLON	Dominique	10150	Charmont sous Barbuise
3	Monsieur	COQUARD	Frédéric	10220	Géraudot
4	Monsieur	PINET	Jean-Louis	10220	Assencières
5	Monsieur	MAILIER	Denis	10240	Avant Les Ramerupt
6	Monsieur	DEBOUY	Eric	10220	Piney
7	Madame	FINELLO	Lydie	10220	Brevonnes
8	Monsieur	RAPINAT	Rodolphe	10220	Piney
9	Monsieur	WAGNON	Jean-Luc	10240	Longsols
10	Monsieur	CARRE	Alain	10150	Luyères
11	Monsieur	CANOT	Michel	10220	Onjon
12	Monsieur	DENORMANDIE	Christian	10220	Piney
13	Monsieur	PONCELET	Didier	10240	Pougy
14	Monsieur	DYON	Patrick	10220	ROUILLY SACEY
15	Monsieur	JAILLIARD	John	10220	VAL D'AUZON
16	Monsieur	MALATRAS	Pierre	10220	ROUILLY SACEY

	SUPPLEANTS				
	CIVILITE	NOM	PRENOM	CODE POSTAL	VILLE
1	Monsieur	SECLIER	Jean-Luc	10220	Mesnil Sellières
2	Monsieur	COUSIN	Jean-François	10150	Charmont sous Barbuise
3	Monsieur	BERNARD	Roland	10220	Géraudot
4	Monsieur	THIENOT	Edouard	10220	Assencières
5	Madame	GRADOS	Christiane	10240	Avant Les Ramerupt
6	Madame	ROBERT	Isabelle	10220	Bouy-Luxembourg
7	Monsieur	THILLEROT	Daniel	10220	Brevonnes
8	Madame	MORENO	Marie-Claude	10220	Dosches
9	Monsieur	VOINCHET	Patrick	10240	Longsols
10	Madame	CARETTE	Dominique	10150	Luyères
11	Monsieur	PARIGAUX	Pascal	10220	Onjon
12	Monsieur	ERRANDONEA	Jean Michel	10220	Piney
13	Monsieur	MARTIN	Jean-François	10240	Pougy
14	Monsieur	JANNY	Philippe	10220	Piney
15	Monsieur	HOLLEBECQ	Vincent	10220	VAL D'AUZON
16	Madame	FRAMERY	Marie-Paule	10220	ROUILLY SACEY

Dans les prochains mois, une nouvelle communauté de communes devrait rejoindre le syndicat DEPART, (Bar-sur-Seine). Aussi, le nombre de nos représentants sera amené à baisser (autour de 10 au final).

<b>RAPPORT N°4</b>	<b>Modification des statuts de la CDC : mise à jour des compétences optionnelles</b>
--------------------	--

En date du 2 mars dernier, la Préfète nous a adressé une lettre relative à la mise à jour des compétences exercées par la CDC. Cette lettre rappelle notre procédure de mise en conformité notifiée aux communes par la délibération du 9 novembre 2016. La Préfecture n'a pas repris l'intégralité des dispositions adoptées en conseil communautaire et validées par les conseils municipaux. Ainsi, la Préfecture nous invite à faire définir par le conseil communautaire, les actions et équipements d'intérêt communautaire sur lesquels la CDC interviendra :

- Au titre de la compétence obligatoire de « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »
- Au titre des groupes de compétences optionnelles inscrits dans les statuts.

Le Président demande le report de ce point à la prochaine réunion afin de pouvoir proposer une nouvelle rédaction des compétences conforme à la demande préfectorale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT n°5</b>	<b>Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI</b>
--------------------	---

L'article L.5211-9-2 du CGCT prévoit le transfert aux présidents des EPCI à fiscalité propre, des pouvoirs de police spéciale détenus par les maires des communes membres pour l'administration de certaines compétences communales, dès lors que ces dernières sont elles-mêmes transférées aux EPCI. Le transfert de ces pouvoirs de police spéciale est soit automatique, soit volontaire, selon la compétence considérée.

Le transfert automatique concerne :

- L'assainissement

- La collecte des déchets ménagers
- La réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- L'habitat
- La voirie : le pouvoir de police de la circulation et le stationnement, et la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis. Le transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de voirie peut être partiel ou total.

L'article a cependant prévu un dispositif d'opposition et de renonciation à ce transfert. Les maires des communes de l'EPCI ont 6 mois suivant le transfert de la compétence pour faire connaître leur opposition. Les conseils municipaux ne sont pas compétents pour délibérer sur cette question. **Le refus doit se faire par arrêté municipal ou par courrier du maire** et être clairement formulé pour chaque domaine concerné.

Le Président de l'EPCI peut renoncer à l'exercice de ces pouvoirs de police spéciale pour l'ensemble des communes membres. Il doit le notifier à chacun des maires dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la 1<sup>ère</sup> notification d'opposition émanant de l'un des maires concernés. Si au bout de 6 mois aucun maire ne s'est opposé, le transfert est automatique.

Le transfert volontaire concerne la sécurité des manifestations culturelles et sportives ainsi que la défense extérieure contre l'incendie. Après accord unanime des maires et du président, le transfert est décidé par arrêté de la Préfète.

**Le conseil souhaite ne pas transférer les pouvoirs de police à la CDC. Le Maire de Piney et de Dosches se proposent de faire le courrier d'opposition au transfert pour chaque domaine.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT n°6</b>	<b>CLECT : mise en place de la commission et validation du règlement intérieur.</b>
--------------------	---

La commission s'est réunie le 3 mai 2017 pour l'élection du Président et du Vice-Président ainsi que pour valider le règlement intérieur

Ont été élus :

Président : Olivier JACQUINET

Vice-Président : Alain CARRE

Une prochaine réunion sera organisée pour faire le point sur les attributions de compensations affectées aux communes depuis le début de l'année. Ces attributions correspondent à la totalité des montants perçus en 2016 au titre de la fiscalité économique communale. Il sera, peut-être, nécessaire de procéder à quelques ajustements.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT n°7</b>	<b>ULIS de Vendevre sur Barse : montant des frais de scolarité</b>
--------------------	--

La mairie de Vendevre sur Barse nous facture les frais de scolarité 2016/2017 de deux enfants en ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour un montant de 832.00€ par enfant. Elle nous demande de valider ces tarifs par délibération. Le calcul provient des frais de fonctionnement concernés divisés par le nombre d'élèves.

Soit un montant de 1 664.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT n°8</b>	<b>Aube développement : convention de partenariat entre CCI et CDC</b>
--------------------	--

Par lettre en date du 25 octobre 2016, Monsieur Philippe ADNOT, Président du Conseil Départemental nous a écrit afin de nous présenter le partenariat qu'il souhaite mettre en place entre le conseil départemental, les intercommunalités intéressées, la CCI de Troyes et de l'Aube et Aube développement

Aube développement est l'agence de développement économique du département de l'Aube. Son rôle est d'accompagner tout chef d'entreprise dans son projet d'implantation dans l'Aube. Compte tenu de la baisse des ressources fiscales imposées aux CCI depuis quelques années, la CCITA souhaite rassembler les acteurs du développement territorial afin de disposer de plus de moyens au service du développement territorial aubois.

Dans le même temps, l'évolution de la carte des intercommunalités et de l'organisation des compétences économiques issue de la loi NOTRe, impose de réfléchir aux outils les plus efficaces mais aussi les moins coûteux pour porter cet enjeu d'attractivité et d'accompagnements de projets d'entreprises sur l'ensemble du département de l'Aube.

Dans ce contexte, il est proposé à toutes les intercommunalités du département de l'Aube de participer au financement d'Aube développement lui permettant ainsi de poursuivre ses missions de développement économique.

Pour ce faire, une convention aura pour objet de conduire les modalités d'un partenariat entre la Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et la CCITA en vue de renforcer les moyens d'actions d'Aube développement.

Les montants et les modalités de versement des financements apportés à la CCITA, pour le renforcement du fonctionnement d'Aube développement, seront arrêtés annuellement par les assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

Les dotations seront intégralement et exclusivement affectées au renforcement des actions mises en place par Aube développement pour favoriser le développement économique de l'Aube et des intercommunalités partenaires. La participation financière de la Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » se décomposerait comme suit :

Une part forfaitaire de **16 000 (seize mille) euros** provenant d'une dotation annuelle du Conseil Départemental de l'Aube et, Un montant de **30 (trente) centimes d'euros par habitant** de l'intercommunalité « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » soit 7020 habitants \*0.30€ soit 2 106.00€.

Soit un montant annuel de 18 106.00€

**Le conseil est favorable sous réserves que l'aide du Département soit pérenne et que la convention puisse être résiliable à tout moment**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT N°9</b>	<b>Scolaire : Fixation des tarifs en cas de dérogations scolaires sur l'ensemble de la CDC</b>
--------------------	--

Nous commençons à voir arriver quelques demandes de dérogations de communes extérieures à la CDC pour les écoles de Charmont sous Barbuise, Brevonnes ou Piney. Aussi, il vous est proposé d'instaurer un tarif par école et par service rendu. Cette information sera portée à chaque collectivité extérieure qui accepterait qu'un enfant de leur commune soit scolarisé dans un de nos établissements.

Lors de la réunion de bureau, il a été proposé d'établir un tarif de 1200.00€ pour les maternelles et de 400.00€ pour les primaires. Le débat n'a pas fait l'unanimité.

**Au vu de tous ces éléments et du risque de perdre encore des enfants en cas de refacturation ses dérogations, le président propose de prendre le temps de réfléchir et de reporter ce point au prochain conseil.**

**Convention de ruralité avec la DSDEN :**

Le Président fait un compte rendu de la réunion du 5 mai 2017 avec l'inspection académique présentant un diagnostic du territoire et une vue à moyen et long terme des évolutions du tissu scolaire. Il soulève le problème de la baisse d'effectifs programmée en 2019/2020 ( moins 110 élèves sur notre CDC).

Il rappelle à l'assemblée qu'il est impératif de faire remonter à la CDC

- La liste des enfants nés en 2015, 2016 et 2017
- Le nombre de permis de construire accordés en 2015 et 2016
- Les mouvements de population prévisibles suite à des vacances de locations ou autres
- ....

**Ces informations sont à remettre entre le 15 et le 20 Août.**

C'est à l'issue de ces échanges entre l'Inspection d'Académie et la communauté de communes qu'il sera possible d'établir un diagnostic partagé. Dès son approbation, de nouvelles rencontres seront organisées pour évoquer les mouvements d'enseignants sur notre territoire.

Au vu de tous ces éléments et du risque de perdre encore des enfants en cas de refacturation ses dérogations, le président propose de prendre le temps de réfléchir et de reporter ce point au prochain conseil.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>Rapport n°10</b>	<b>Pôle scolaire RPI Onjon-Longsols : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

Une rencontre a eu lieu le 24 avril avec les collègues du RPI. A l'issue de celle-ci, 3 communes souhaitent que le pôle scolaire se réalise sur la commune de Longsols, 2 sur la commune d'Onjon. A ce jour, il semble difficile qu'une position unanime soit présentée par les collègues concernés directement par le projet.

Dans l'attente d'un accord partagé, il est proposé une visite du pôle scolaire de LESMONT le **mardi 16 mai à 17 heures**. Ce pôle comprend des classes maternelles, élémentaires, une cantine et un accueil périscolaire.

Le Président rappelle qu'il ne souhaite pas prendre position. Cependant, il est constaté que cette partie du territoire doit pouvoir continuer à bénéficier de service de proximité pour ne pas se retrouver dans une situation de désertification.

<b>Rapport n°11</b>	<b>Crèche de Charmont sous Barbuise : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

A l'issue de la réunion de présentation, quelques observations ont été relevées par les participants, telles que la surface en baie vitrée, la hauteur de plafond, le nombre de places de stationnement et leur emplacement, etc...

Le maître d'œuvre et la directrice de la crèche sont en charge des modifications. La vente du terrain (62 000 € et les frais de notaire) sera signée le 22 mai prochain.

Aujourd'hui, il est nécessaire de choisir les corps de contrôle et de coordination liés à la construction, comme le coordinateur SPS, hygiène et sécurité, Etude de sol : Géotec, SPS, Contrôleur technique

Monsieur SECLIER précise que le rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France est pris.

<b>Rapport n°12</b>	<b>ZAE de Charmont sous Barbuise : Etat d'avancement</b>
---------------------	--

La parcelle affectée au développement économique dans le futur document d'urbanisme a fait l'objet d'une observation préfectorale relative à la présence d'une zone humide. En conséquence, la Préfecture demande à la commune de soustraire cette partie de la

future zone d'activités économiques. Cela modifie de façon substantielle la surface de la future zone et retarde toutes possibilités de cession. Il est possible que la commune annule cet emplacement au profit d'une autre parcelle « non humide ».

<b>Rapport n°13</b>	<b>ZAE des Plants : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

A la suite du dernier conseil, une délibération a été prise et adressée à la commune de Piney. Les remarques formulées dans le cahier précisaient que le président souhaitait être invité à une prochaine réunion de la commission communale en charge de la révision du document d'urbanisme. M. ERRONDENEA précise que la date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée. Pour information, le président a rencontré le responsable de l'entreprise PORTEC Industry pour échanger sur la problématique.

<b>Rapport n°14</b>	<b>Maison de Santé pluridisciplinaire : Etat d'avancement</b>
---------------------	---

La commission « Maison de Santé » s'est réunie le 30 mars dernier. Le dossier de candidature est finalisé et sera présenté à l'ARS devant le comité départemental de sélection le 16 mai prochain. En fonction de la réponse qui sera rendue à l'issue de ce comité, il pourra être programmé :

- le calcul du coût de revient des 2 projets par un architecte, à savoir
  - construction neuve sur une partie de la zone d'activités économiques des plants
  - achat de la propriété « ILARDO » sise au 1, rue du Tureau, achat à la commune de Piney des parcelles jouxtant le cabinet actuel, construction d'une extension sur les parcelles achetées.
- l'achat des parcelles ACN°221 (11ca) ; AC N°223 (7a 78ca) ; ACN°225 (13a 89ca)
- la visite du pôle de santé de Fayl-Billot le samedi 10 juin après-midi.

L'ensemble du conseil est favorable à l'achat de ces parcelles et charge le président de faire les démarches y afférentes ; Le Président va se rapprocher de la mairie de Piney pour connaître la surface réelle des terrains qu'elle peut lui rétrocéder après avoir déduit le périmètre de l'espace réservé pour l'implantation d'une voirie et le prix de vente. Lors du prochain conseil, il sera demandé une validation de l'achat de ces terrains afin de pouvoir faire une première demande de subventions auprès de l'Europe, l'Etat et de la Région Grand Est.

En réponse à la demande de chiffrage des deux sites éventuels, Monsieur DYON précise qu'il faut attendre la validation du projet auprès de l'ARS. En tout état de cause, il rappelle que le but est de faire une opération « blanche ». Les professionnels de santé ne souhaitent pas s'installer ailleurs que dans le cabinet actuel.

<b>Rapport n°15</b>	<b>Contrat de Ruralité : Etat d'avancement</b>
---------------------	--

Une correspondance a été adressée à M. Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Bar-sur-Aube, en charge des contrats de ruralité dans l'Aube.

En réponse, il nous rappelle que l'état d'esprit des contrats de ruralité est de faire apparaître les projets les plus structurants, comme par exemple une maison de santé ou une action forte qui concerne une majorité de communes en matière d'attractivité du territoire. Il nous invite à nous rapprocher du Conseil Régional et Départemental ainsi que de la Caisse des Dépôts et Consignations.

<b>Rapport n°16</b>	<b>Désherbage espaces publics et Service Technique</b>
---------------------	--

Après avoir consulté l'ensemble des communes, il a été décidé d'acquérir un produit « biocontrôle » pour procéder à un désherbage par pulvérisation pour les communes l'ayant demandé. Le résultat attendu ne correspondra pas aux années précédentes. Aussi, il est proposé aux communes d'investir dans un brûleur, ce qui permettra de répondre aux attentes de chacun.

D'autre part, nous constatons une modification dans les habitudes de fonctionnement vis à vis du service technique. Par exemple, quelques communes demandent d'allonger l'espace entre deux passages de tonte avec une herbe plus dense.

Dorénavant, il vous est proposé d'appeler Mickael, responsable du service technique 3 à 4 jours avant l'intervention souhaitée en précisant les modalités pratiques (nombre d'agents, outils nécessaires, ...)

**Après discussions en bureau, il est décidé que les services techniques interviendront de leur propre initiative en prévenant le référent communal avant leur arrivée pour connaître les éventuels travaux à faire non réguliers.**

<b>Rapport n°17</b>	<b>Questions diverses</b>
---------------------	---------------------------

**Tourisme** : M. le Président du Conseil Départemental invite tous les présidents d'intercommunalité à participer à une réunion sur la thématique touristique. Cette réunion aura lieu le 16 mai prochain, Mme Evelyne PERROT et Olivier JACQUINET participeront à cette rencontre.

**Acquisition de véhicules électriques** : Nous avons été retenus par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte pour l'acquisition de véhicules électriques de type utilitaire. Le montant total de l'investissement retenu est de 60 000 €, l'aide TEPCV est de 80 % soit 48 000 €.

Sur quel type de véhicule devons-nous nous orienter ?

- minibus, véhicule léger utilitaire (type Berlingo) ?

Combien ? Pour info, la commune de Rouilly-Sacey était intéressée pour en acquérir par le biais du contrat de ruralité

En fonction des réponses, nous pourrions nous rapprocher de la communauté de communes des Lacs de Champagne qui a été retenu pour un investissement de 30 000 €, afin de mettre au point un appel d'offres commun.

**Construction d'une 5ème classe au pôle scolaire intercommunal des 4 villages** : une lettre a été adressée à la SICAHR pour connaître leurs conditions financières en vue des prochains travaux. Monsieur WAGNON considère qu'une classe préfabriquée

ferait très bien l'affaire en attendant. Monsieur THIENOT, rappelle qu'en commission enfance et petite enfance, il a été proposé d'utiliser la bibliothèque pour faire la classe supplémentaire et d'utiliser la cantine pour agrandir l'espace nécessaire aux NAP et périscolaire, quitte à allonger les heures de ménage pour rendre la salle de restauration désinfectée après utilisation.

**Page site Internet :** Les communes sont invitées à faire remonter les modifications à faire sur leur page communale présentes sur le site de la CDC.

### **Acquisition d'un local commercial à Pougy ; réflexions et recherche de financement**

**Mission Locale :** Il est proposé d'adhérer au GIP pour le même montant que la prestation actuelle

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

**SFR :** Le Président fait part d'une rencontre avec SFR qui sera audité suite à un appel d'offre consistant en la mise en place des prises FTTH ; Il demande aux communes retenues pour 2019, à savoir : Charmont, luyères, Géraudot et Avant les Ramerupt de bien vouloir faire part de leur acceptation ou pas, afin de pouvoir proposer une commune qui serait intéressée pour participer à cette avancée technologique. (Rappel : environ 250.00€ par logement)

Fin de réunion 23h40

**Prochaines réunions :**

## **BUREAU**

**LE 28 JUIN 2017 A 18H00 A LA CDC**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LE 4 JUILLET 2017 A 20H00 A AVANT LES RAMERUPT**